



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 21 septembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL est représenté par Alain COUPEAUX son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Sandrine BRASIL, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal COTARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE

Était absente excusée : Alain QUEHE.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230927-15 : ENV_PCAET_ANIMATION RENFORCEE D'UN PROGRAMME DE RACCORDEMENTS MUTUALISES D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE BIOMETHANE DANS LES ZONES ELOIGNEES DU RESEAU GAZ (SDEC ENERGIE-CHAMBRE D'AGRICULTURE-BIOMASSE NORMANDIE -GRDF)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu la loi dite EGalim du 30 octobre 2018 précisant le droit à l'injection des agriculteurs,

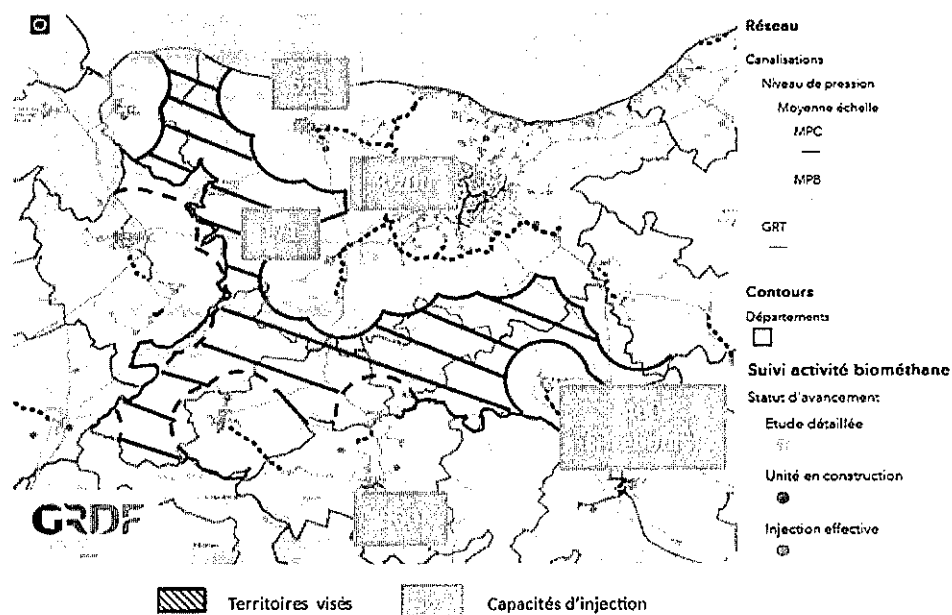
Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom,

Présentation de l'expérimentation

Le SDEC Energie, GRDF, Biomasse Normandie et la Chambre d'Agriculture de Normandie se sont associés pour mettre en place une animation renforcée visant l'émergence de projets de méthanisation en injection sur le territoire de Ter'Bessin et de PBI, en particulier sur les secteurs éloignés du réseau gaz, grâce à la réalisation de raccordements mutualisés.

4 territoires d'EPCI sont concernés, à savoir Seules-Terre et Mer, Bayeux Intercom, Isigny Omaha Intercom (tous trois réunis au sein de Ter'Bessin) et Pré-Bocage Intercom (liste des communes ciblées en annexe de la convention). La zone cible de l'expérimentation est représentée par l'encadré jaune de la carte ci-dessous dans les secteurs hachurés (à plus de 7 km du réseau actuel et futur).



Les personnes visées par cette animation sont les agriculteurs, les élus et les industriels agro-alimentaires.

L'animation se déroulera en plusieurs étapes, à savoir :

- 1) Réunion d'introduction à la méthanisation Information générale sur la méthanisation
- 2) Intervention pour les élus de PBI et Ter'Bessin
- 3) Ateliers participatifs
- 4) Accompagnements individuels

Les objectifs fixés en termes de nombres de projets accompagnés sont les suivants :

- 10 agriculteurs (dont 2 avec une vision de valorisation des biodéchets)
- 1 projet d'industriel
- 1 potentiel de valorisation des boues de station d'épuration

5) Réunion de synthèse :

Une réunion de synthèse sera organisée pour l'ensemble de la zone d'expérimentation.

Elle aura pour but de présenter de manière groupée les résultats des accompagnements individuels

Soutien politique

En signant la présente convention, Pré-Bocage Intercom manifeste son soutien politique à cette expérimentation sur son territoire, pour faciliter l'émergence de projets de méthanisation éloignés du réseau gaz.

Ce soutien est l'expression concrète de la volonté des élus de développer les énergies renouvelables sur leur territoire et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'agriculture, en cohérence avec les objectifs pris dans leur Plan Climat.

Cet engagement renforce le rôle de la collectivité dans la mise en œuvre de ces objectifs sur leur territoire.

Il n'est en aucun cas la garantie d'un soutien aux projets, individuels ou collectifs, qui pourront voir le jour à la suite de cette démarche.

Soutien financier

Le budget prévisionnel global de cette expérimentation est de 33 150 €, réparti comme suit :

- 18 000 € de temps de travail en interne de préparation, pilotage et animation par les partenaires du programme
- 13 250 € de temps d'études pour l'accompagnement individuel, la faisabilité et le potentiel des projets
- 1 900 € de dépenses externes (location de salle ...)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Financeurs	Montant
Préparation, pilotage et animation (temps de travail des 4 partenaires SDEC ENERGIE, GRDF, Biomasse Normandie et Chambre d'Agriculture) : 18 000 €	Plan Métha'Normandie	8 000 €
	SDEC ENERGIE	5 000 €
	GRDF	4 000 €
	PBI & TER BESSIN	1 000€ (500 € par EPCI)
Accompagnement individuel, faisabilité des projets : 13 250 € ✓ 10 000 € pour 10 études d'agriculteurs	GRDF	750 €
	SDEC ENERGIE	3 750 € (50 % du reste à charge)
	PBI & TER BESSIN	3 750 € (50 % du reste à charge)

✓ 500 € pour 2 notes biodéchets		(Répartition entre PBI et Ter'Bessin au prorata de la localisation des projets)
✓ 1000 € pour 1 étude de station d'épuration		
✓ 1000 € pour 1 étude d'industriel	Agriculteurs	5 000 € (50 % du coût de l'étude)
✓ 750 € pour les études de raccordements		
Frais logistiques, de visites et d'accueil :	SDEC ENERGIE	900 €
1 900 €	GRDF	1 000 €

Pré-Bocage Intercom s'acquittera de sa participation financière auprès du SDEC Energie en une seule fois.

La contribution sera au minimum de 500 € pour chacun, et au maximum de 4 250 € pour l'un des 2 territoires, en fonction du nombre d'accompagnements effectivement réalisés et de leur localisation.

Engagements du SDEC Energie

- Mettre en place les moyens adéquats pour sa participation à l'exécution de l'expérimentation
- Mobiliser ses partenaires GRDF, Biomasse Normandie et la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre à ses côtés la présente convention
- Utiliser les données conformément à la législation en vigueur, en respectant la stricte confidentialité des informations transmises par les autres partenaires.
- Mettre en avant la participation de Pré-Bocage Intercom (et Ter'Bessin) à cette expérimentation (dans les outils de communication).

Engagements de Pré-Bocage Intercom

- Désigner une personne en charge du suivi de cette convention, interlocuteur privilégié des partenaires de l'expérimentation. Cette personne sera présente tant que possible aux différentes étapes de l'expérimentation qui se dérouleront sur chacun des territoires.
- Être relai de communication de cette expérimentation auprès des acteurs visés, en particulier auprès des élus locaux
- Inviter les élus à une réunion de présentation de la méthanisation et mettre à disposition gracieusement une salle et le matériel nécessaire à une projection informatique de type diaporama.
- Mettre à disposition gracieusement des salles pour la tenue des réunions et des ateliers participatifs, en concertation avec les communes du territoire.

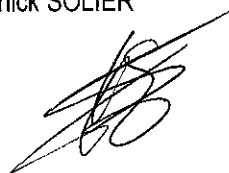
Le projet de convention est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 19 voix « contre », 10 abstentions et 12 voix « pour » décide :

- **DE DONNER** un avis défavorable du programme de raccordements mutualisés d'installations de production de biométhane dans les zones éloignées du réseau gaz (SDEC Energie-Chambre D'Agriculture-Biomasse Normandie -GRDF).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

